

N° : DP 20/515

DECISION DU PRESIDENT

MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE POSTES D'AMARRAGE AU PROFIT DU PARC NATIONAL DE PORT CROS DANS LE CADRE DE LA MISSION DE PROSPECTION « CAULERPA TAXIFOLIA »

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le règlement général de police dans les ports maritimes de commerce et de pêche instauré par le Décret n°2009-877 du 17 juillet 2009,

VU le règlement particulier de police du port de Porquerolles n° 17/93 en date du 4 juillet 2017,

VU la demande expresse du Parc National de Port Cros, représentée par son président Marc Duncombe, sis Hyères-les-Palmiers (83406), par courrier en date du 30 septembre 2020,

CONSIDERANT que le Parc National de Port Cros, sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique et solidaire, a en charge la gestion des fonds marins,

CONSIDERANT que le Parc National de Port Cros est une structure référente dans la gestion et la mise en œuvre de stratégies de contrôle d'espèces introduites invasives,

CONSIDERANT que le Parc National de Port Cros a mis en place une stratégie de prospection annuelle afin de contrôler la colonisation de la « Taxifolia Caulerpa » accidentellement introduite en Méditerranée,

CONSIDERANT que cette mission nécessite la mise à disposition d'un navire et d'une barge afin d'assurer la sécurité et le transport de la logistique.

D E C I D E

ARTICLE 1

D'ACCORDER au Parc National de Port Cros la gratuité pour l'occupation de deux postes d'amarrage au port de Porquerolles dans le cadre de la mission de prospection de l'algue « Caulerpa taxifolia » du 06 au 09 octobre 2020.

ARTICLE 2

DE DIRE que cette décision est sans incidence financière.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **29 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

